

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA CHARENTE
3 rue Pierre LABACHOT
CS 12222
16022 ANGOULEME CEDEX

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par Philippe MAZEAU :
Tél : 05 45 38 65 16
Courriel : ddfip16.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

Angoulême, le 28 novembre 2019

Mesdames et Messieurs
les Maires de la Charente

Madame ou Monsieur le Maire,

Le dispositif de mise à jour des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels (sectorisation, tarifs et coefficients de localisation), deuxième volet de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels prévoit que :

- les tarifs sont mis à jour annuellement par l'administration fiscale ;
- la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) peut modifier chaque année l'application des coefficients de localisation conformément à l'article 1518 ter du code général des impôts, après avis des commissions communales et intercommunales des impôts directs prévues aux articles 1650 et 1650 A du code général des impôts.

L'article 371 ter S de l'annexe II au code général des impôts précise les conditions de notification et publication des tarifs et des décisions prises par la CDVLLP.

Ces nouveaux paramètres seront utilisés pour les impositions locales 2020 de taxe foncière (TF) et de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Dans le département de la Charente, aucun coefficient de localisation n'a été attribué à de nouvelles parcelles ni modifié sur des parcelles existantes.

Les tarifs ont été mis à jour par l'administration fiscale.

Par la présente, conformément à l'article pré-cité, ces paramètres vous sont notifiés en pièce jointe.

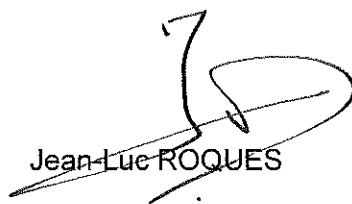
Les décisions figurant sur ces documents peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai deux mois à compter de la présente notification.

Pour information, il est précisé que ces décisions seront également prochainement publiées au recueil des actes administratifs du département.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agrérer, Madame ou Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

L'Administrateur Général des Finances Publiques



Jean-Luc ROQUES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Luc ROQUES". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized "J" at the beginning. The name is written in a single continuous line.